

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

## **SÉANCE DU 6 JUILLET 2020**

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence le 6 juillet à 19 h 30, conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1  
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général/secrétaire-trésorier et madame Danika Dubé-Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- A) Présences et ouverture de la séance du 6 juillet 2020, par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 juillet 2020.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2020.**
- D) Adoption des procès-verbaux de la réunion de travail du 3 juin 2020 et du 30 juin 2020.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
  - 1) Les Services Exp inc. – Paiement d'honoraires professionnels au 17 avril 2020 concernant le plan d'intervention des infrastructures municipales.
  - 2) Café l'Orchidée – Demande d'autorisation de vente d'alcool pour consommation sur sa terrasse pour un temps limité.
  - 3) Départ à la retraite de monsieur Merlin Stanley, journalier, conducteur de véhicules lourds.
  - 4) Adhésion au programme l'UMQ pour l'approvisionnement de bacs pour matières résiduelles en 2021.
  - 5) Fermeture d'appel d'offres pour la construction d'un trottoir entre la rue Bibeau et le chemin du Bassin – Résultat d'ouverture des soumissions.
  - 6) Installation d'une nouvelle lumière sur la rue St-Laurent.
  - 7) Ministère de la Sécurité publique – Cession de la propriété de monsieur Gaetan Lapierre située au 280, rue Eaton, Cookshire.

- 8) Projet porcin de l'entreprise Poup. J.E.M.E. inc. Située au 159, chemin Simard à Cookshire-Eaton (secteur Johnville) – Autorisation de délivrer le permis.
- 9) Demande d'ajout d'un panneau ou de dos d'âne pour diminuer la vitesse des véhicules sur la rue Legendre.
- 10) Les Services Exp inc. – Paiement de la facture pour le décompte progressif numéro 1 de la station d'épuration à Johnville.
- 11) CJS électrique – Paiement facture pour l'entrée électrique du chalet à l'étang Cloutier.
- 12) Demande de vérification d'antécédents judiciaires des employées et employés du camp de jour – Autoriser la réception des résultats.
- 13) Vente de garage – Autorisation de reprendre les activités.
- 14) Dossier 1041038 – Programmation de travaux numéro 5, MAMH – Adoption du modèle de résolution.
- 15) Ouverture des bibliothèques.
- 16) MRC du Haut-Saint-François – Appui concernant la demande d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables.
- 17) Nomination du conseiller Marcel Charpentier pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton au Comité du journal *Le Haut-Saint-François*.
- 18) Cain Lamarre – Paiement d'honoraires professionnels pour la négociation de la convention collective des pompiers.

**H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**

**I) Propositions des membres du conseil.**

**J) Avis de motion.**

- 1) Règlement numéro 271-2020 concernant l'utilisation d'eau potable.
- 2) Règlement numéro 272-2020 relatif à la gestion contractuelle.

**K) Étude et adoption de règlements.**

- 1) Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis – Adoption du règlement.
- 2) Règlement numéro 267-2020 amendant le règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4 – Adoption du règlement.

**L) Comptes du mois.**

**M) Varia.**

- 1) Monsieur Jean-Guy Prévost – Demande de modification de la résolution 2019-05-6901.

**N) Période de questions.**

**O) Ajournement ou clôture de la séance.**

\*\*\*\*\*

**A) Présences et ouverture de la séance du 6 juillet 2020 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**

Madame Sylvie Lapointe, mairesse, déclare l'ouverture de la présente séance du 6 juillet 2020 à 19 h 30.

**B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 juillet 2020.**

Résolution 2020-07-7404

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 juillet 2020 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2020.**

Résolution 2020-07-7405

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D) Adoption des procès-verbaux de la réunion de travail du 3 juin 2020 et du 30 juin 2020.**

Résolution 2020-07-7406

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que les procès-verbaux de la réunion de travail du 3 juin 2020 et du 30 juin 2020 soient adoptés tels que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E) Période de questions.**

Considérant la fermeture au public des séances du conseil municipal telle qu'édictée par les mesures gouvernementales pour la COVID-19 et suivant les recommandations de la FQM et l'UMQ, la publication sur les deux sites internet de la Ville du présent ordre de jour a été faite le 6 juillet 2020.

Aucune question à répondre en l'occurrence.

**F) Correspondance.**

Résolution 2020-07-7407

Fédérale

(Aucune);

Provinciale

1. Ministère de la Sécurité publique – Report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

2. Affaires municipales et Habitation – Plomb dans l'eau potable;
3. Ministère des Transports Québec – Modification de l'article 497 du Code de la sécurité routière;
4. FMQ - Assemblée générale annuelle 2020 des membres de la FQM - Date limite pour la transmission des propositions;
5. Fondation des rivières – 42 organisations réclament un chantier d'eau propre;

#### Municipale

6. Lettre de Table de concertation des personnes âgées du Haut-Saint-François;
7. Municipalité de Martinville –Adoption du règlement 2020-102 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2016-102;
8. Remerciements pour l'achat d'un conteneur pour le verre;
9. MAMH - Semaine de la municipalité;

#### Scolaire

(Aucune);

#### Associations

10. Canadien Pacifique – Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires de la compagnie Canadien Pacifique pour l'année 2020;

#### Offres de service

(Aucune).

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **G) Autres sujets - Activités de proximité.**

- 1) Les Services Exp inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le plan d'intervention des infrastructures municipales.

Résolution 2020-07-7408

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de 3 398,66 \$ (taxes incluses) pour la facture de Les Services Exp inc. concernant le plan d'intervention des infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Café l'Orchidée – Demande d'autorisation de vente d'alcool pour consommation sur sa terrasse pour un temps limité.

Résolution 2020-07-7409

CONSIDÉRANT les indications émises par le ministère de la Santé entourant la Covid-19 voulant réduire la capacité d'accueil des clients dans les restaurants;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a donné l'autorisation au Café l'Orchidée d'installer quatre tables extérieures pour une durée limitée, Résolution 2020-06-7398;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu;

QUE le conseil donne l'autorisation au Café l'Orchidée de vendre de l'alcool sur sa terrasse extérieure, qui est temporaire, pour un temps limité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Départ à la retraite de monsieur Merlin Stanley, journalier, conducteur de véhicules lourds.

Résolution 2020-07-7410

CONSIDÉRANT que monsieur Merlin Stanley, conducteur de véhicules lourds, a informé la direction qu'il prendra sa retraite le 7 juillet 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le conseil municipal remercie monsieur Merlin Stanley pour l'excellent travail effectué durant ses années de service pour la Ville de Cookshire-Eaton et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour une retraite bien méritée.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Adhésion au programme l'UMQ pour l'approvisionnement de bacs pour matières résiduelles en 2021.

Résolution 2020-07-7411

ATTENDU QUE la municipalité de Cookshire-Eaton présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres publics BAC-2021, pour un achat regroupé de différents bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

ATTENDU QUE la municipalité désire joindre le contrat en cours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'à son échéance fixée au 31 décembre 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la municipalité joint le regroupement d'achats de l'UMQ et le contrat en cours pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour assurer son approvisionnement pour les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine nécessaires à nos activités;

QUE la municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription qui vise à connaître les quantités annuelles estimées des divers bacs et mini-bacs dont elle prévoit avoir besoin;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataires, la municipalité s'engage à :

- respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour exécuter la présente résolution;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Fermeture d'appel d'offres pour la construction d'un trottoir entre la rue Bibeau et le chemin du Bassin – Résultat d'ouverture des soumissions.

Résolution 2020-07-7412

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour les travaux de coffrage et décoffrage, mise en place et travaux de finition du béton pour le nouveau trottoir sur la rue Craig Nord (rue Bibeau et chemin du Bassin), les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix sans imperméabilisation</b>	<b>Prix avec imperméabilisation</b>
Sintra inc.	120 000,00 \$	126 500,00 \$
Construction Groupe Prévost	103 213,06 \$	107 467,13 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE le contrat ne soit pas attribué aux deux soumissionnaires;

QUE les travaux soient exécutés à l'interne pour un total estimé se situant

entre 50 000 \$ et 60 000 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Installation d'une nouvelle lumière sur la rue St-Laurent.

Résolution 2020-07-7413

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser l'installation d'une nouvelle lumière de rue sur la rue St-Laurent.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Ministère de la Sécurité publique, reprise de la propriété située au 280, rue Eaton, cession du terrain à la municipalité.

Résolution 2020-07-7414

CONSIDÉRANT que monsieur Gaetan Lapierre est propriétaire de la propriété située au 280, rue Eaton, secteur Cookshire;

CONSIDÉRANT que la propriété a été touchée par les inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril au 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a confirmé l'admissibilité de monsieur Gaetan Lapierre à une aide financière en date du 28 avril 2020;

CONSIDÉRANT que monsieur Gaetan Lapierre a opté pour l'allocation de départ soumis par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que monsieur Gaetan Lapierre devra procéder à la démolition complète de la résidence, éliminer la fondation et remettre le terrain en état dans un délai de 60 jours suivant l'émission du permis de démolition;

CONSIDÉRANT que ce terrain devra rester vacant et qu'aucune construction ne pourra y être érigée de nouveau en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans les conditions de son allocation de départ, monsieur Gaetan Lapierre devra céder son terrain à la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que tous les frais encourus par cette procédure seront acquittés par le vendeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la municipalité accepte la cession de la propriété située au 280, rue Eaton pour la somme d'un dollar (1 \$) une fois la démolition de la résidence effectuée en vertu de la réglementation municipale et du décret 403-2019 du ministère de la Sécurité publique concernant le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec;

QUE les travaux soient effectués et assumés par le propriétaire actuel de la propriété soit monsieur Gaetan Lapierre;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés

à signer tout document relatif à l'achat et à la prise de possession de ladite propriété.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Projet porcin de l'entreprise Poup. J.E.M.E. inc. située au 159, chemin Simard à Cookshire-Eaton (secteur Johnville) – Autorisation de délivrer le permis.

Résolution 2020-07-7415

CONSIDÉRANT que l'entreprise Poup. J.E.M.E. inc. a déposé une demande de permis en vue d'augmenter la production annuelle de phosphore d'un élevage porcin situé au 159, chemin Simard à Cookshire-Eaton (secteur Johnville) sur le lot 4 486 369 du cadastre du Québec dans la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte les dispositions du *Règlement sur les exploitations agricoles* (c. Q-2, r. 26) et a obtenu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ce projet d'élevage porcin a fait l'objet d'une consultation écrite en vertu du décret 2020-008 et que la municipalité n'a reçu aucune demande d'information ni commentaire en vue de déterminer si la délivrance du permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du rapport verbal de la consultation écrite de la commission dûment nommée par la Ville de Cookshire-Eaton conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit, à la première séance ordinaire ou extraordinaire qui suit la réception de la copie du rapport verbal de consultation écrite, adopter une résolution motivée énumérant les conditions auxquelles le conseil entend assujettir le projet pour la délivrance du permis;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation qui lui apparaissent suffisantes afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'adoption du rapport verbal de la consultation écrite de la commission tel que déposé;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton n'exige aucune condition additionnelle pour la délivrance du permis à l'entreprise Poup. J.E.M.E. inc.

QUE le conseil municipal autorise la délivrance du permis de construction;

QUE l'information sur la consultation écrite de la commission et de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à la direction de la Santé publique ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Demande d'ajout d'un panneau ou de dos d'ânes pour diminuer la vitesse des véhicules sur la rue Legendre.

Résolution 2020-07-7416

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'allouer un budget de 300 \$ pour l'installation d'une balise pour la réduction de vitesse sur la rue Legendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Les Services Exp inc. – Paiement de la facture de 152 925,10 \$ (taxes incluses) pour le décompte progressif numéro 1 de la station d'épuration à Johnville.

Résolution 2020-07-7417

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 152 925,10 \$ (taxes incluses) qui était déjà inclus dans le budget du projet pour la facture de Les Services Exp inc. concernant le décompte progressif numéro 1 de la station d'épuration à Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) CJS électrique – Paiement facture pour l'entrée électrique du chalet à l'étang Cloutier.

Résolution 2020-07-7418

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 779,34 \$ (taxes incluses) pour la facture de CJS électrique concernant l'entrée électrique du chalet à l'étang Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Demande de vérification d'antécédents judiciaires des employé(e)s du camp de jour – Autoriser la réception des résultats.

Résolution 2020-07-7419

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser madame Mélanie St-Pierre, Directrice Développement, Communications et Loisirs, de recevoir les résultats de la Sûreté du Québec quant à la vérification des antécédents judiciaires des employé(e)s du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Vente de garage – Autorisation de reprendre les activités.

Résolution 2020-07-7420

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'établir deux fins de semaines fixes par année pour les ventes de garage. Le conseil propose la tenue des ventes de garage lors de la fin de semaine de la Fête de la Reine en mai et également lors de la Fête du travail en septembre. Elles pourront se tenir le samedi et le dimanche

de ces deux fins de semaine choisies.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Dossier 1041038 – Programmation de travaux numéro 5, MAMH – Adoption du modèle de résolution.

Résolution 2020-07-7421

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Ouverture des bibliothèques.

Résolution 2020-07-7422

CONSIDÉRANT le mécontentement des responsables des bibliothèques de la Ville de Cookshire-Eaton quant à la décision de ne pas ouvrir les bibliothèques avant l'automne;

CONSIDÉRANT un grand nombre de mesures à prendre pour assurer la sécurité des usagers des bibliothèques et des employés, les responsables ont décidé de faire un plan de réouverture tout en respectant les nouvelles mesures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu d'autoriser l'ouverture des trois bibliothèques à Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) MRC du Haut-Saint-François – Appui concernant la demande d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables.

Résolution 2020-07-7423

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton appuie le projet d'analyse et de conceptualisation d'une offre résidentielle durable de la MRC du Haut-Saint-François et de la Démarche Ose le Haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Nomination du conseiller Marcel Charpentier pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton au Comité du journal *Le Haut-Saint-François*.

Résolution 2020-07-7424

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu de nommer le conseiller Marcel Charpentier pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale du journal *Le Haut-Saint-François*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Cain Lamarre – Paiement d'honoraires professionnels pour la négociation de la convention collective des pompiers.

Résolution 2020-07-7425

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 013,49 \$ (taxes incluses) concernant les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., à propos de la négociation de la convention collective des pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**

**I) Propositions des membres du conseil.**

**J) Avis de motion.**

- 1) Règlement numéro 271-2020 concernant l'utilisation d'eau potable.

Résolution 2020-07-7426

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'utilisation d'eau potable.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

2) Règlement numéro 272-2020 relatif à la gestion contractuelle.

Résolution 2020-07-7427

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Gendron qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la gestion contractuelle.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

#### **K) Étude et adoption de règlements.**

1) Règlement numéro 269-2020 amendement le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis – Adoption du règlement.

Résolution 2020-07-7428

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'adopter le Règlement numéro 269-2020 amendement le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Règlement numéro 267-2020 amendement le règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4 – Adoption du règlement.

Résolution 2020-07-7429

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'adopter le Règlement numéro 267-2020 2020 amendement le règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **L) Comptes du mois**

##### Compte salaires

111 378,22 \$

##### Compte général

202000709 (I)	IGA	208,46 \$
202000710 (I)	BELL CANADA	1 350,79 \$
202000711 (I)	TELMATIK	207,64 \$
202000712 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	211,49 \$
202000713 (I)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	5 109,32 \$
202000714 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	904,14 \$
202000715 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 230,29 \$
202000716 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	681,79 \$

202000717 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	1 077,59 \$
202000718 (I)	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	27,76 \$
202000719 (I)	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	840,70 \$
202000720 (I)	PAGNETDU CANADA INC.	25,12 \$
202000721 (I)	PUROLATOR	5,47 \$
202000722 (I)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	222,88 \$
202000723 (I)	EUROFINS ENVIRONEX	622,02 \$
202000724 (I)	Prévimed	45,00 \$
202000725 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	2 399,84 \$
202000726 (I)	LETTREGE DIONNE/GABRIEL DIONNE	726,76 \$
202000727 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 314,68 \$
202000728 (I)	TERMINIX CANADA	260,46 \$
202000729 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	619,27 \$
202000730 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	1 552,16 \$
202000731 (I)	TARDIF DIESEL INC.	401,64 \$
202000732 (I)	SEAO-CONSTRUCTO	963,45 \$
202000733 (I)	LABRIE ENVIRONNEMENTAL INC.	1 556,24 \$
202000734 (I)	PITNEY WORKS	184,64 \$
202000735 (I)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	407,15 \$
202000736 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	340,88 \$
202000737 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	987,24 \$
202000738 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	1 445,29 \$
202000739 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	260,82 \$
202000740 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	522,36 \$
202000741 (I)	CHIFFONS IDÉALS	125,91 \$
202000742 (I)	RESTAURANT CAFÉ CENTRAL	422,08 \$
202000743 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	54,45 \$
202000744 (I)	GROUPE CAPITALE MÉDIAS	716,58 \$
202000745 (I)	INFORMATIQUE INPRO	240,30 \$
202000746 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	135,63 \$
202000747 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	906,69 \$
202000748 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
202000749 (I)	WURTH CANADA LIMITÉE	254,00 \$
202000750 (I)	ENERGIR	239,76 \$
202000751 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	40 095,82 \$
202000752 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	678,35 \$
202000753 (I)	MACPEK INC.	3 410,94 \$
202000754 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	82,18 \$
202000755 (I)	RONALD THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	91,79 \$
202000756 (I)	MESSER CANADA INC.	15 687 46,87 \$
202000757 (I)	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	3 235,59 \$
202000758 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	185,05 \$
202000759 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	268,53 \$
202000760 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	185,55 \$
202000761 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	1 245,73 \$
202000762 (I)	FORMATION SAVIE INC.	3 498,59 \$
202000763 (I)	SERGE GARANT ELECTRIQUE (LUMINEX	2 646,13 \$
202000764 (I)	NICOLE JOLICOEUR	227,76 \$
202000765 (I)	DUFRESNE SAVARY & ASSOCIÉS INC.	3 679,20 \$
202000766 (I)	BULWER COMMUNITY CENTER	1 000,00 \$
202000767 (I)	MARTIN TREMBLAY	135,16 \$
202000768 (I)	CORPORATION DE GESTION	4 404,00 \$
202000769 (I)	CAIN LAMARRE SENCRL	1 564,61 \$
202000770 (I)	JASMIN LEVESQUE	81,01 \$
202000771 (I)	SPA DE L'ESTRIE	4 491,57 \$
202000772 (I)	FRANCOIS LOISELLE	380,00 \$
202000783 (I)	Hydro Québec	11 715,20 \$
202000784 (I)	JASMIN TRUDEL	158,01 \$
202000785 (I)	Fannie Pothier	235,22 \$
202000786 (I)	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	50,00 \$
202000787 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	24 260,27 \$
202000789 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	4 470,69 \$
202000790 (I)	ALAIN CARRIER	333,41 \$
202000792 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 334,81 \$
202000793 (I)	Visa Desjardins	1 978,41 \$
202000794 (I)	CRSBP DE L'ESTRIE	26,78 \$

202000795 (I)	TURBO COMMUNICATIONS	344,93 \$
202000796 (I)	GENEVIÈVE TURCOTTE	160,00 \$
202000797 (I)	YVON MARTIN	856,64 \$
202000798 (I)	MINISTRE DES FINANCES	309,00 \$
202000799 (I)	MÉLANIE ST-PIERRE	396,00 \$
202000800 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	13 469,09 \$
202000801 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	32 870,26 \$
202000802 (I)	MAISON USINEX	96 734,92 \$
202000803 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	217 270,00 \$
202000804 (I)	MA RELATIONISTE INC.	781,84 \$
202000805 (I)	Fannie Pothier	56,40 \$
	<b>Total :</b>	<b>511 293,03 \$</b>
	<b>Grand total :</b>	<b>622 671,25 \$</b>

**Liste des chèques annulés**

202000773	Hydro Québec	12 363,21 \$
202000788	YVON MARTIN	428,32 \$

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**M) Varia**

- 1) Monsieur Jean-Guy Prévost – Demande de modification de la résolution 2019-05-6901.

**Résolution 2020-07-7430**

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à l'acquisition de parties de rues du développement Prévost correspondant aux propriétaires et lots suivants :

Propriétaire Jean-Guy Prévost

- Lot 4 488 769
- Lot 4 488 772
- Lot 5 335 597

Propriétaire Martin Prévost

- Lot 4 488 768

Propriétaire Lise Maheu

- Lot 4 488 996

Cette résolution remplace et abroge la résolution 2019-05-6901.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**N) Période de questions.**

Aucune question à répondre en l'occurrence.

**O) Levée de la séance.**

Résolution 2020-07-7431

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Sylvie Lapointe  
Mairesse

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier